

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 12
- Qui ont pris part à la délibération : 12

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 13 juillet 2022

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, ETCHEVERRY Sabine, ECHEVERTZ Chantal, OXARANGO Maite, SABALOUÉ Virginie et MM. BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mmes DUHALDE Kattalin, PEREZ Karine et Mr BARBIER Koxe

Mme OXARANGO Maïté a été élue secrétaire.

Délibération N° 2022-04-02 : Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie - Avenant

Le Maire rappelle à l'assemblée la révision récente du Règlement Départementale de Défense Extérieure Contre l'Incendie engendrant une actualisation du Schéma Communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie incluant l'arrêté de Défense Extérieure Contre l'Incendie ayant évolué.

Ceci a pour incidence de générer un surcroît de travail pour le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale. Il convient de prendre en compte ce surcroît de travail et de conclure à cette fin un avenant à la convention signée en date du 12 novembre 2019.

Le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le projet d'avenant préparé par l'Agence Publique de Gestion Locale et lui demande de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

AUTORISE Le Maire à signer l'avenant préparé par l'Agence Publique de Gestion Locale pour le surcroît de travail occasionné,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

